



Bilan annuel 2014 de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin »



Février 2015
Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique





Table des matières :

1. Préambule	3
1.1. Le DOCOB et le site Natura 2000	3
1.1.1. L'animation	3
1.1.2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB	3
1.2. Missions de la structure animatrice.....	4
2. Gestion des habitats naturels et des espèces	4
2.1. Animation des contrats Natura 2000	4
2.2. Animation des MAEt	5
2.2.1. Le suivi des agriculteurs :	5
2.2.2. Synthèse des engagements MAET en 2014	5
2.2.3. Rédaction du Projet Agro-Environnemental et Climatique	5
2.3. Animation de la charte Natura 2000	6
2.4. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	7
2.5. Animation foncière.....	7
3. Évaluation des incidences des projets	7
3.1. Formation des élus à l'Evaluation des Incidences Natura 2000.....	8
4. Suivis scientifiques et techniques.....	8
4.1. Campagne de pêches électriques.....	9
4.2. Cartographie de la Mulette épaisse (Unio crassus) dans le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » (Biotope, 2014).....	9
4.3. Prospection des habitats d'intérêt communautaire sur et aux abords du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »,	10
4.4. Caractérisation des tronçons homogènes et de la conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.	10
4.5. Intégration des données opportunistes	11
5. Information, communication, sensibilisation.....	11
5.1. Création / mise à jour d'outils de communication, media	11
5.1.1. Bulletin Info Site.....	11
5.1.2. Site Internet	12
5.1.3. Rédaction d'articles	12
5.2. Prises de contacts avec des partenaires potentiels	12
5.3. Organisation de réunions d'information ou de manifestations	12
5.3.1. Réunion publique d'information sur le site Natura 2000.....	12



- 5.4. Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire 13
- 5.5. Communication / Animation auprès des scolaires 13
 - 5.5.1. Animations scolaires 13
- 5.6. Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site..... 13

6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site 14

7. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site 14

- 7.1. Organisation de la gouvernance du site 14
 - 7.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage..... 14
 - 7.1.2. Animation de groupes de travail 15
 - 7.1.3. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat..... 15
- 7.2. Gestion administrative et financière 15
- 7.3. Compléments ou mise à jour du Docob..... 15
- 7.4. Élaboration de la charte 15
- 7.5. Autres actions 15

8. Synthèse 15



1. Préambule

1.1. Le DOCOB et le site Natura 2000

Le site FR1102004 « Rivière du Vannetin » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation. Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2013 et l'animation du site a débuté le 1^{er} janvier 2014.

1.1.1. L'animation

La présidence du Comité de pilotage a été assurée en 2014 par Mr Albert GEORGE, adjoint au maire de Choisy-en-Brie.

La commune de Choisy-en-Brie est la structure animatrice du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » et la mise en œuvre du Document d'Objectifs de celui-ci a été confiée à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Elle est également en charge de l'animation des sites Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », « Rivière du Dragon » et « Rivières du Loing et du Lunain ».

En 2014, le temps prévu pour animer le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » a été estimé à **66 jours**.

Le présent bilan est celui de la première année d'animation du DOCOB, laquelle s'étend du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

1.1.2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence de deux espèces d'intérêt communautaire :

- le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Une espèce d'intérêt communautaire y est également présente, la Mulette épaisse (*Unio crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

Au total, le site compte 0 habitat d'intérêt communautaire, 3 espèces d'intérêt communautaire et 0 espèce d'oiseaux inscrite à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Afin de préserver ces espèces, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

1. Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques,
2. Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels,
3. Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces,
4. Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire,



5. Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement,
6. Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein et à proximité du site : la Mulette épaisse (*Unio crassus*)
7. Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière,
8. Restaurer la qualité de l'eau,
9. Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire,
10. Maintenir et développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation des espèces de poissons d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles,
11. Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Pour atteindre ces objectifs, 28 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales territorialisées, contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.2. Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des espèces et de leurs habitats,
2. Suivi des Evaluations d'Incidence Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Information, communication et sensibilisation,
5. Veille à la cohérence des politiques publiques,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2. Gestion des habitats naturels et des espèces

2.1. Animation des contrats Natura 2000

Suite à la réalisation lors de la rédaction du DOCOB, d'une base de données regroupant les coordonnées des propriétaires de parcelles en site Natura 2000, celle-ci a dû être réactualisée sur la base des courriers non délivrés lors de l'envoi du Bulletin Infosite n°1 en Juin 2014. Aucun propriétaire en site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » n'a sollicité de contractualisation en 2014 suite à la réception de ce courrier.

Un propriétaire s'était déjà manifesté lors de l'élaboration du DOCOB pour s'engager dans la démarche Natura 2000 et avait contractualisé un Contrat Natura 2000 « Gestion de la ripisylve » en 2013. Une visite de terrain a eu lieu le 19 mars 2014 pour constater le démarrage des travaux par l'entreprise sollicitée et, si nécessaire, apporter des conseils techniques.

Temps d'animation consacré à cet item : 3.96 jours



2.2. Animation des MAEt

Le cahier des charges des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) a été présenté en Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE) le 12 février 2014, afin de permettre leur ouverture sur ce territoire.

Afin d'informer les agriculteurs dont les parcelles étaient éligibles aux MAEt ouvertes sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », une réunion d'information a été organisée le 24 mars 2014. Elle a regroupé 12 Agriculteurs, 1 représentant de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 1 représentant de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne et 2 salariées de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

2.2.1. Le suivi des agriculteurs :

Un éleveur a sollicité des informations sur les MAEt après le 15 mai 2014. Il a été rencontré en septembre 2014 afin de lui apporter tous les éléments nécessaires à sa réflexion pour un engagement en MAEC « Gestion de couvert herbacé » à partir de 2015.

Des opérations de retournement et de drainage d'une prairie en bordure du Vannetin, sur la commune de Saint-Siméon ont eu lieu en août 2014. Préalablement à la réalisation des travaux, et lorsque les services de la Direction Départementale des Territoires en charge du domaine « agriculture » en ont été informé, contact à été pris avec le propriétaire en vue d'envisager les solutions alternatives possibles proposées par la démarche Natura 2000. L'item 7 « Retournements de prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans ou de landes » n'ayant pas été retenu dans la liste locale 2 du régime d'Evaluation des Incidences Natura 2000 pour le site « Rivière du Vannetin », les travaux projetés étaient règlementairement conformes. Le travail de sensibilisation auprès du propriétaire et exploitant n'a pas permis d'aboutir à une solution autre.

2.2.2. Synthèse des engagements MAET en 2014

Un engagement en MAEt a été pris en 2014 sur le territoire Natura 2000 « Rivière du Vannetin ». Il concerne un agriculteur qui a engagé 10,6 ha de parcelle, en mesure « Création de couvert herbacé sans fertilisation minérale et organique » et 5 km de berges sous la mesure « Entretien de la ripisylve » via la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, animatrice d'un territoire Biodiversité se superposant au territoire Natura 2000 pour la contractualisation de MAEt.

2.2.3. Rédaction du Projet Agro-Environnemental et Climatique

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2015 a été rédigé en décembre 2014, afin de pouvoir ouvrir les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques pour une période de 3 ans entre le 15 mai 2015 et le 14 mai 2018. Il contient 8 MAEC surfaciques et une MAEC linéaire (c.f. tableau suivant).



NOM DU CONTRAT	CODE MESURE PDRR	ENGAGEMENTS UNITAIRES	PLAFOND DES AIDES	ENJEUX CONCERNES
Agri-12 : Création et gestion extensive de couvert herbacé sans fertilisation minérale et ajustement de la pression de pâturage	IF-VANN-HE5	HERBE_01 ; HERBE_03 ; HERBE_04 ; COUVER06	397,39 euros/ha/an	N°1 ; N°8 ; N°10
Agri-2 : Création et gestion extensive de couvert herbacé sans fertilisation minérale et organique et retard de fauche jusqu'au 31 juillet	IF-VANN-HE2	HERBE_01 ; HERBE_03 ; HERBE_06 ; COUVER06	566,60 euros/ha/an	N°1 ; N°8 ; N°10
Agri-4 : Gestion extensive de couvert herbacé sans fertilisation minérale et organique et retard de fauche jusqu'au 31 juillet	IF-VANN-HE4	HERBE_01 ; HERBE_03 ; HERBE_06	392,85 euros/ha/an	N°1 ; N°8 ; N°10
Agri-13 : Gestion extensive de couvert herbacé sans fertilisation minérale et organique avec ajustement de la pression de pâturage	IF-VANN-HE6	HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_04	223,64 euros/ha/an	N°1 ; N°8 ; N°10
Agri-7 : Bilan de la stratégie de protection des cultures combiné à une absence de traitements phytosanitaires de synthèse	IF-VANN-GC3	PHYTO 1 PHYTO 3	305,42 euros/ha/an + Ci1	N°8
Agri-8 : Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	IF-VANN-AU1	COUVER07	600 euros/ha/an	N°1 ; N°10
Agri-9 : Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique	IF-VANN-ZR1	COUVER05	369,40 euros/ha/an	N°1 ; N°10
Agri-10 : Amélioration d'un couvert déclaré au titre du gel	IF-VANN-GE1	COUVER08	160 euros/ha/an	N°1 ; N°10
Agri-11 : Entretien des ripisylves	IF-VANN-RI1	LINEA03 (ripisylve)	1,01 euros/m.l.	N°1 ; N°9 ; N°10

Temps d'animation consacré à cet item : 11.21 jours

2.3. Animation de la charte Natura 2000

Le 17 avril 2014, le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) « Rivière du Vannetin » a été désigné en Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Cela a permis d'instruire la Charte Natura 2000 du propriétaire ayant déjà fait cette démarche en 2013, lorsque le site Natura 2000 n'était pas encore en animation.

En 2014, deux autres propriétaires ont été rencontrés pour évoquer la Charte Natura 2000. Le premier, rencontré le 24 avril 2014, n'était pas en conformité au niveau de la déclaration du plan d'eau situé sur sa parcelle. Le choix a donc été fait de l'inciter à régulariser la situation administrative de son plan d'eau avant de lui faire parvenir le Cerfa d'adhésion. Cette démarche était toujours en cours à la fin de l'année 2014.

Le second propriétaire rencontré le 28 octobre 2014, souhaitait abattre des arbres en bordure du ru. Des conseils lui ont été apportés afin que son besoin de gestion de ses berges puisse être mis en œuvre dans le respect de la biodiversité. Le contact ayant été délicat, c'est une mise en confiance vis-à-vis de Natura 2000 qui a d'abord été réalisée. Cependant, au vu



de la bonne gestion de ses parcelles pour la préservation de la biodiversité, il n'est pas exclu que ce propriétaire s'engage avec une Charte Natura 2000 dans les années à venir.

Temps d'animation consacré à cet item : 3.92 jours

2.4. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Dans le cadre de la restauration des continuités écologiques, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en tant qu'animatrice du site Natura 2000 et structure compétente en termes de gestion des milieux aquatiques, participe à la stratégie départementale de mise en œuvre de l'article L.214-17 sur les cours d'eau classés en liste 2. A ce titre, des informations ont été dispensées aux personnes ayant des questions à ce sujet hors contexte formel. Le temps qui y a été consacré n'est donc pas quantifiable.

Le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » recoupe un autre territoire sur lequel une animation spécifique « Biodiversité » est portée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. La superposition concerne les communes de Choisy-en-Brie, Chartronges, Leudon-en-Brie et Courtacon qui font partie du territoire à enjeu « Biodiversité » nommé « Brie Est » qui se compose de 10 communes. Grâce à ce zonage, des MAE du même type que les MAEt Natura 2000 sont éligibles, non seulement sur les parcelles riveraines du cours d'eau mais aussi sur tout le territoire de ces communes. Ceci permet d'avoir une action plus efficace et cohérente sur le territoire. Cela permet à un exploitant de pouvoir engager un ensemble de parcelles sur les communes et le bassin versant plutôt qu'une seule parcelle en bordure de cours d'eau comme le prévoit Natura 2000. Cette situation renforce l'intérêt des MAEt mais surtout l'efficacité des aménagements vis-à-vis du ru classé au titre de Natura 2000.

Plusieurs parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000 sont déjà engagées en MAEt « Biodiversité ».

Temps consacré à l'animation pour la gestion avec d'autres outils financiers : 0 jours

2.5. Animation foncière

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail ; d'autant plus que certains propriétaires nous ayant contacté, pourraient souhaiter vendre des terrains en bordure du Vannetin.

Temps d'animation consacré à l'animation foncière : 0 jours

Temps d'animation consacré à la gestion et la contractualisation (Gestion des espèces et des habitats) : 19.09 jours

3. Évaluation des incidences des projets

Aucun projet situé à proximité ou sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », n'a nécessité de suivi au titre des Evaluations d'Incidences Natura 2000.



Des fiches de synthèse portant sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » et sur les espèces d'intérêt communautaire (le Chabot, la Lamproie de planer et la Mulette épaisse) ont été initiées en 2014 et seront finalisées début 2015.

3.1. Formation des élus à l'Evaluation des Incidences Natura 2000

Date et lieu : 19 Novembre 2014 à la salle des fêtes de Choisy-en-Brie.

Public visé : Les élus des 7 communes traversées par le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

Objet de la réunion : L'objectif principal de cette réunion était d'apporter un maximum d'informations aux élus au sujet de l'Evaluation de Incidences en site Natura 2000, afin qu'ils en prennent connaissance. Ce public a été privilégié aux riverains, car plus au fait de la réglementation et des instances administratives, mais également pour que ces acteurs locaux puissent être un relais auprès de leurs administrés.

Conclusions de la réunion :

Cette réunion a permis de donner les contacts de l'animatrice du site Natura 2000 qui est chargée d'accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches d'Evaluation des Incidences Natura 2000. Les 9 élus présents ce jour-là, ont également reçu les arrêtés préfectoraux encadrant le régime d'Evaluation des Incidences Natura 2000.

Des échanges ont eu lieu avec les élus, sur Natura 2000 en général, sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », pour des conseils de gestion favorable à la biodiversité, l'arrêt des financements pour les systèmes d'assainissement collectif et les problèmes d'inondation sur la partie amont du site, au niveau de Leudon-en-Brie et de Courtacon.

Temps d'animation consacré à l'Evaluation des Incidences : 3.12 jours

4. Suivis scientifiques et techniques

Quatre actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- La campagne de pêches électriques,
- La cartographie de la Mulette épaisse dans le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » (Biotope, 2014)
- Les prospections des habitats d'intérêt communautaire sur et aux abords du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »,
- La caractérisation des tronçons homogènes et de l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

L'ensemble des travaux est détaillé dans les documents intitulés « Suivi 2014 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2015). Il est téléchargeable via le site internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » et document intitulé « Cartographie de la Mulette épaisse dans le site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin » » (X.CUCHERAT, Biotope, collection des études, Décembre 2014, 40 pages).



4.1. Campagne de pêches électriques

Objectif : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163), Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire est annuel et porte sur 2 des 4 stations parmi celles identifiées lors de l'élaboration du DOCOB. Elles ont été prospectées le 5 septembre 2014, selon le protocole d'inventaire. Une de ces deux stations a été déplacée par rapport à sa localisation initiale. Cela a été réalisé afin de la placer sur un secteur un peu plus en amont, où des Lamproies de planer avaient été observées pour la première fois sur le ru du Vannetin, lors de la période de reproduction, en mars 2014. L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de taille.

Conclusions principales : La population de Chabot semble viable et structurée sur le site Natura 2000 avec une reproduction avérée.

Le constat est cependant plus alarmant pour la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*). En effet la viabilité et l'équilibre des populations n'est pas caractérisable car un seul individu a été capturé par pêche électrique en 2014 et ce, malgré l'observation d'une tentative de reproduction sur le site lors du printemps 2014 par 3 individus.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2014 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Vannetin » » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2015). Il est téléchargeable via le site internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

4.2. Cartographie de la Mulette épaisse (*Unio crassus*) dans le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » (Biotopie, 2014)

Objectif : Déterminer la distribution géographique de la Mulette épaisse au sein du site Natura 2000 et apporter les premiers éléments quantitatifs.

Description des actions réalisées : Le bureau d'études en environnement Biotopie a établi un plan d'échantillonnage basé sur la prospection de tronçons de rivière tirés au hasard entre la confluence avec le Grand Morin à Saint-Siméon et l'aval de la commune de Choisy-en-Brie. Le caractère de la rivière, jugé trop temporaire pour la survie de la Mulette épaisse au-delà de cette limite amont, n'a fait l'objet d'aucune prospection lors de cette campagne d'échantillonnage. La rivière a été divisée en plusieurs tronçons de 100 m. Après tirage aléatoire, 20% d'entre eux ont été prospectés. Afin d'obtenir une unité de mesure comparable, les recherches de cette moule d'eau douce ont été menées par durée fixe de 30 minutes à deux opérateurs. La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en charge de la mise en œuvre du DOCOB, a participé activement à cet inventaire.



Conclusions principales : Les individus de Mulette épaisse (*Unio crassus*) vivants ne sont présents que sur le secteur délimité par l'amont de l'ouvrage du château de Marolles-en-Brie et l'aval du barrage du Bois des Fourneaux à Choisy-en-Brie. Des coquilles ont été retrouvées sur d'autres tronçons mais peuvent être la preuve soit d'une présence ancienne soit du déplacement des coquilles par les crues. L'ensemble des résultats sont consultables dans le document intitulé « Cartographie de la Mulette épaisse dans le site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin » » (X.CUCHERAT, Biotope, collection des études, Décembre 2014, 40 pages).

4.3. Prospection des habitats d'intérêt communautaire sur et aux abords du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »,

Objectif : Le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », ayant été désigné pour ses espèces piscicoles, ne comporte pas d'habitats d'intérêt communautaire recensés à son Formulaire Standard de Données (FSD). L'objectif de ces prospections était d'identifier si des habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le site Natura 2000 ou à ses abords proches.

Le ru du Vannetin a donc été parcouru dans son intégralité afin d'identifier les habitats. Certains habitats d'intérêt communautaire ayant déjà été prospectés ou pré-identifiés par photo-interprétation par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), ont fait l'objet d'un passage et d'une évaluation de leur état de conservation.

Description des actions réalisées : Les surfaces d'habitats identifiés ou pré-identifiés, étant limitées, il a été choisi de réaliser des placettes d'inventaire floristique de 100 m² sur ceux présentant les caractéristiques d'habitats d'intérêt communautaire. Lorsque cela était possible, plusieurs placettes d'inventaire ont été réalisées. Ce travail a été réalisé afin de confirmer la présence d'habitat d'intérêt communautaire et d'évaluer leur état de conservation.

Conclusions principales : Des habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » et à ses abords immédiats dans des états de conservation plus ou moins dégradés. L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2014 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Vannetin » » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2015). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

4.4. Caractérisation des tronçons homogènes et de la conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Objectif : L'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » n'avait pas été déterminé lors de l'élaboration de son Document d'Objectifs. Les données nécessaires à cette évaluation sont récoltées en effectuant la caractérisation de tronçons homogènes.

Description des actions réalisées : Les éléments hydromorphologiques de la rivière ont été relevés par prospection visuelle, tels que la nature du substrat, les faciès d'écoulement



dominants et accessoires, etc. Les berges du cours d'eau ont également été prises en compte dans les relevés de terrain, en recueillant par exemple la présence de végétation rivulaire ou le degré de leur pente. L'objectif était de délimiter des tronçons de rivière au sein desquels, les éléments précités sont présents de façon homogène. Chaque identification d'une modification majeure de l'un ou plusieurs d'entre eux a entraîné la fin du tronçon de rivière précédemment considéré et a marqué le début du tronçon suivant avec ses caractéristiques propres, jusqu'à l'identification d'une autre modification significative. L'intégralité du linéaire de la rivière du Vannetin a été parcourue. Les éléments recueillis ont permis de générer des requêtes informatiques afin de déterminer l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire présentes sur ce site Natura 2000.

Conclusions principales : Près de 40 tronçons homogènes ont été identifiés sur les 19 kilomètres de cours d'eau qui composent la rivière du Vannetin. Les cartes représentant les différents secteurs en état « mauvais », « moyen » et « bon » de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ont ainsi pu être établies.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2014 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Vannetin » » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2015). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

4.5. Intégration des données opportunistes

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'investit régulièrement dans la démarche du Conseil Général d'Atlas de la biodiversité. C'est pourquoi il a semblé naturel et intéressant de valoriser les informations recensées lors des inventaires écologiques et les « données opportunistes » récoltées lors de déplacements de terrain, dans l'outil régional de saisie « Cettia IDF ».

Temps d'animation consacré aux suivis scientifiques et techniques :

Au total **38.91 jours** d'animation ont été nécessaires pour assurer le suivi scientifique (préparation, terrain, analyse, rédaction du rapport) du site Natura 2000 en 2014.

5. Information, communication, sensibilisation

5.1. Création / mise à jour d'outils de communication, media

5.1.1. Bulletin Info Site

Le Bulletin Info Site n°1, édité et envoyé en Juin 2014, contient des informations sur la chronologie de la vie du site Natura 2000, sur son périmètre, sur l'écologie des espèces d'intérêt communautaire, sur les différents modes de contractualisation disponibles, etc.

Un riverain s'est manifesté suite à cet envoi pour s'engager dans la politique Natura 2000, sur les 175 propriétaires destinataires. Quelques appels téléphoniques ont eu lieu mais ont plutôt témoigné d'une méfiance vis-à-vis de Natura 2000.



5.1.2. Site Internet

Le site Internet dédié au site Natura 2000 a été alimenté par l'actualité du site Natura 2000 (dates du Comité de Pilotage 2014, de la réunion publique d'information, de la réunion sur l'Évaluation des Incidences à destinations des élus), par l'ajout des documents réalisés (Bulletin Infosite n°1, compte-rendu de COPIL 2014, fiches de synthèse sur le site Natura 2000, etc.). Des éléments d'écologie des espèces d'Intérêt Communautaire ont également été ajoutés.

La fréquentation du site Internet au premier semestre 2014 était de 142 visites pour 23 utilisateurs différents.

5.1.3. Rédaction d'articles

Un premier article a été rédigé en septembre 2014, afin d'alimenter le bulletin municipal de Choisy-en-Brie. Il expliquait les résultats d'inventaire piscicole par pêche électrique effectué le 5 septembre 2014 sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

Un deuxième article a été rédigé en décembre 2014 pour le bulletin municipal de Choisy-en-Brie. Celui-ci retraçait le déroulé de la réunion publique d'information qui a eu lieu le 8 décembre 2014 à la salle des fêtes de Choisy-en-Brie.

Temps d'animation consacré à cet item : 5.04 jours

5.2. Prises de contacts avec des partenaires potentiels

Aucune des problématiques soulevées durant cette première année d'animation n'a justifié la prise de contact avec des partenaires potentiels.

5.3. Organisation de réunions d'information ou de manifestations

5.3.1. Réunion publique d'information sur le site Natura 2000

Date et lieu : 8 Décembre 2014 dans la salle des fêtes de Choisy-en-Brie.

Public visé : Riverains et élus du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

Objet de la réunion : L'objectif de cette réunion d'information était d'expliquer aux riverains et aux élus, les missions menées sur le site Natura 2000, ainsi que les tenants et les aboutissants de la contractualisation mise en place par Natura 2000, afin d'inciter les propriétaires à s'engager dans cette politique de préservation de la biodiversité. Un temps important a été consacré aux échanges.

Conclusions de la réunion : Cette réunion a permis de comprendre le questionnement des riverains vis-à-vis de la politique Natura 2000 et de répondre à leurs interrogations. Les élus étaient présents à cette réunion, dont le Président du COPIL élu à la commune de Choisy-en-Brie, et représentaient environ 15% des 33 personnes du public. Les exploitants agricoles étaient également fortement représentés et comptaient pour près de 40% de l'assistance.

Cette réunion a permis de soulever des problèmes rencontrés par les riverains aux abords de la rivière et de donner les contacts de l'animatrice Natura 2000.

Temps d'animation consacré à cet item : 3.82 jours



5.4. Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Nous avons été sollicités pour participer à la manifestation « Nature et Environnement » de la Communauté de communes du Cœur de la Brie sans pouvoir y répondre favorablement, faute de temps disponible.

5.5. Communication / Animation auprès des scolaires

5.5.1. Animations scolaires

Les 4 écoles primaires des communes traversées par le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » ont reçu une proposition d'animation pédagogique gratuite sur cette thématique. Un courrier postal ainsi qu'un email leurs ont été envoyés en novembre 2014 afin de pouvoir suffisamment anticiper cet événement pour qu'il puisse être intégré dans les programmes scolaires de ces écoles en 2015. Une relance sera effectuée en 2015 car aucun contact n'a été pris par ces écoles suite à cet envoi.

Temps d'animation consacré à cet item : 0.38 jours

5.6. Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Journée d'échanges techniques Natura 2000 départementale (10 Juin 2014 – Nanteau-sur-Lunain)

Rôle de l'animateur du site : Participants et animateur d'un groupe en prospection de terrain.

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 seine-et-marnais, services de l'Etat, Présidents des COPILs.

Intérêt pour le site : La journée d'échange s'est déroulée sur le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ».

La matinée a été consacrée à des présentations concrètes d'actions engagées sur des sites Natura 2000, de méthodes de suivi, d'exemples de contrats, de rencontres et d'échanges d'expériences entre animateurs.

A l'occasion de cette journée d'échanges techniques, l'après-midi a été consacrée à la récolte de données naturalistes sur le site Natura 2000. Une nouvelle station d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) a pu être identifiée.

Journée d'échanges techniques Natura 2000 régionale (18 novembre 2014 – PNR du Gâtinais français)

Rôle de l'animateur du site : Participants

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 en Ile-de-France, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Echanges d'expériences sur la connaissance et la restauration des zones humides et des milieux aquatiques sur les sites Natura 2000 franciliens. Présentations concrètes d'actions engagées sur des sites Natura 2000, de méthodes de suivi, exemples de contrats, rencontres et échanges d'expériences entre animateurs et visite du site Natura 2000



« Marais de la Haute Vallée de l'Essonne ».

Temps d'animation consacré à cet item : 0.86 jours

Temps total de l'animation consacré à l'information et la sensibilisation du public : 10.10 jours.

6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

En 2014, la veille à la cohérence des politiques publiques et autres programmes d'actions sur le site n'a pas nécessité d'action particulière.

7. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

7.1. Organisation de la gouvernance du site

7.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 s'est tenu le 12 juin 2014 à la salle des fêtes de Choisy-en-Brie. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- La démarche Natura 2000
- Le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »
- Les structures en charge du site Natura 2000
- L'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »
- La programmation des actions de 2014 à 2016

Ce COPIL a été l'occasion d'expliquer les différentes réglementations en vigueur en matière d'environnement, des différentes possibilités de financements en fonction des travaux requis (Contrat Natura 2000, financements Agence de l'Eau Seine Normandie, financements éco-conditionnés du PDIPR du par le CG77, etc.). Il a également permis de valider le contenu et la mise en page du Bulletin Infosite n°1.

Temps d'animation consacré à cet item : 3.82 jours (Organisation, animation et rédaction du compte-rendu).



7.1.2. Animation de groupes de travail

Au cours de cette année 2014, l'animation de groupes de travail n'a pas été nécessaire.

7.1.3. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Une réunion de cadrage a eu lieu le 13 février 2014 entre la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, nouvellement désignée comme chargée de l'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », la commune de Choisy-en-Brie, structure animatrice du site Natura 2000 et les services de l'Etat (DDT 77 et DRIEE). L'objectif était de présenter les actions prévues dans le cadre du marché public d'animation du site Natura 2000 et de présenter la structure en charge de l'animation à la structure animatrice.

Temps d'animation consacré à cet item : 1.14 jours

7.2. Gestion administrative et financière

En 2014, les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernaient :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Commune de Choisy-en-Brie, ainsi que l'envoi d'un prévisionnel d'activités pour l'année 2014,
- La mise à jour régulière de SUDOCO,
- Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),
- La réalisation du bilan d'animation pour 2014 (rédaction du rapport, facturation...).

Temps d'animation consacré à cet item : 0.70 jours

Temps consacré à la gestion administrative (organisation du COPIL, animation du COPIL, compte-rendu, suivi dans SUDOCO, ...) : 5.66 jours.

7.3. Compléments ou mise à jour du Docob

Aucune mise à jour du DOCOB n'a été effectuée en 2014.

7.4. Élaboration de la charte

La Charte Natura 2000 est déjà élaborée pour ce site Natura 2000.

7.5. Autres actions

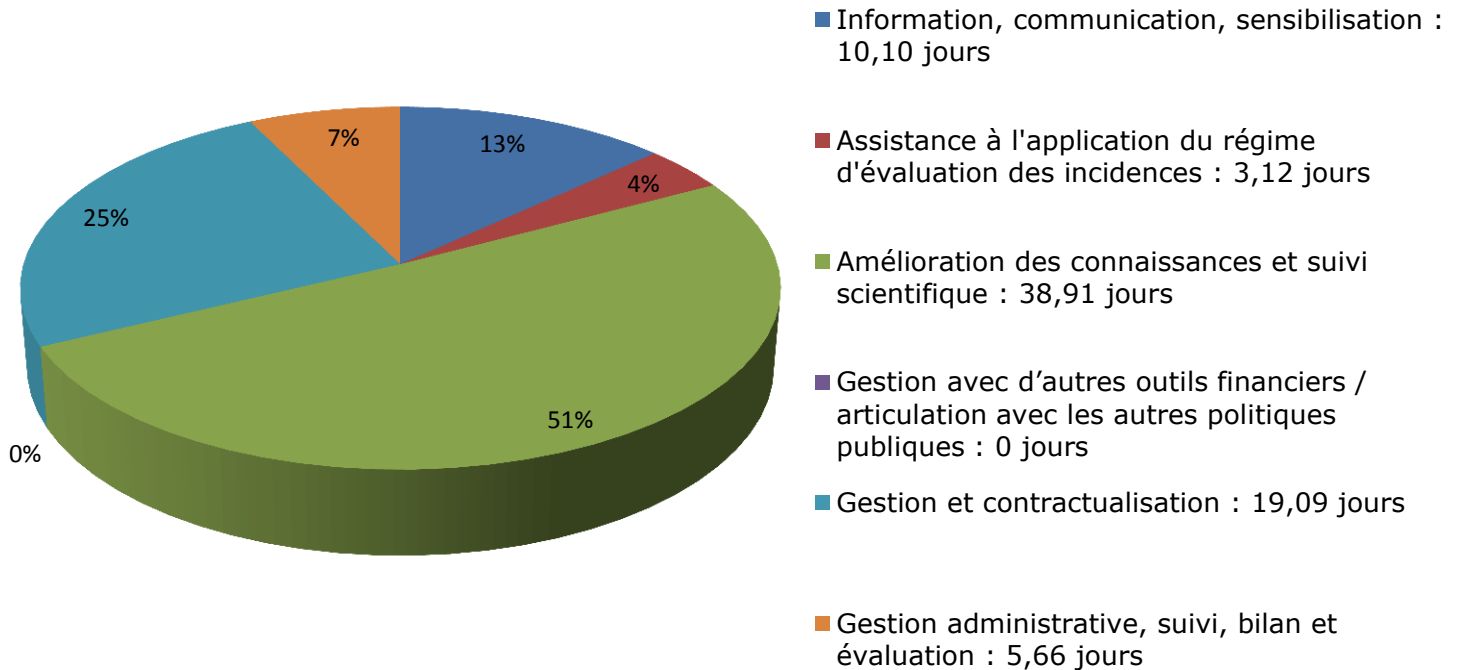
Aucune autre action n'a été nécessaire au cours de cette année d'animation.

8. Synthèse

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :



Bilan des temps d'activité en 2014



Les missions réalisées en 2014 ont eu pour objectifs de mettre à jour les connaissances écologiques sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », expliquer et promouvoir la politique Natura 2000 et informer les élus du territoire et les riverains sur les potentialités qui s'offrent à eux pour s'engager dans cette démarche de préservation de la biodiversité. Ce choix a été fait afin d'instaurer un climat de confiance autour de cette politique européenne et de l'animatrice qui la représente.

Le travail a commencé à porter ses fruits car la mobilisation lors des différentes réunions proposées était satisfaisante pour ce type de thématique, quel que soit le public visé. Il est à noter que les acteurs les plus attentifs à cette démarche sont les exploitants agricoles. En effet, ils restent vigilants à ce que la mise en œuvre de Natura 2000 n'entrave pas leurs activités agricoles.

Une prise de conscience progressive doit encore se faire au sein de la population afin que les riverains soient moins réticents dans les années à venir, à recevoir l'animatrice pour évoquer Natura 2000 sur leur propriété.